

# LES ROUES

## Les équipements recommandés

- Rétroviseur droit
- Diousson
- Pantalon
- Chaussures montantes

## Capacité de charge

modifier les performances des véhicules

## Vainqueur de Motos

Marius a eu un accident le 12 août 2013. Il a deviné sa route, il a été pris en arête. Il est devenu tétraplégique.



« Eh ouais c'est ça la Sécurité routière ! »

## Les sanctions liées aux dérogations

- 150 € d'amende pour conduite d'un véhicule non conforme
- 60 € pour le bruit excessif
- jusqu'à 1.500 € en cas de tige de scooter
- 2.750 € d'amende pour conduite sans assurance
- la sanction fixation du 2 roues

[ Au pire, c'est la chute. Là il n'est plus question d'argent ]

## Les Anges-morts



## Les équipements obligatoires

- catadioptré
- feu (avant, jour et nuit)
- avertisseur sonore
- rétroviseur gauche
- gants spécifiques (conducteurs et passager)
- 4 stickers rétro réfléchissants
- casque intégral homologué
- feu arrière (allumé jour et nuit)
- plaque d'immatriculation homologuée
- pot d'échappement
- gilet certifié rétro réfléchissant
- certificat d'immatriculation et assurance